

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mai 2016 - 19H30

**Présents** : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, CHAPTARD Michel, MEUNIER Thierry, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme (présent jusqu'à 20h45), ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

**Absents** : MM. LOBJOIS Corine (procuration à M. MANUBY), MAZERON Laurent (procuration à Mme Courtadon), Mme BOUCETTA Mounia (procuration à Mme Empson), BARBARIN Jérôme parti à 20h45 (procuration à M. Antunes)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- VOIRIE
- AFFAIRES FONCIERES
- CAMPING
- INTERCOMMUNALITE
- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Public : 1 personne.

Le compte-rendu de la réunion du 26 avril 2016 est lu par Mme Mège. M. Alexis Rossignol précise qu'il s'est abstenu lors du vote de la subvention du Comité de Jumelage car il est Président du Comité de Jumelage.

M. De Jésus précise qu'il a fait des recherches sur la légalité de demander à M. Batteux présent lors de la dernière réunion de sortir alors qu'il était question du camping et qu'il n'a pas trouvé de texte stipulant cette obligation.

M. Estier pense qu'il s'agit d'un problème de fond et qu'en tant que délégué il était préférable qu'il ne participe pas aux débats.

Le compte-rendu est approuvé avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves, M. Berthier).

Mme Jacqueline Lonchambon lit un communiqué des Elus de la Liste de Gauche du Conseil Municipal. Elle informe l'assemblée qu'ils ne participeront plus aux votes. Elle demande que le communiqué soit au compte rendu. Il est annexé en fin de ce document.

M. Le Maire fait remarquer que l'opposition n'est dans aucune commission et n'a jamais participé à aucun travail depuis les dernières élections municipales de mars 2014, excepté Monsieur Yannick Berthier qui s'était impliqué dans une commission.

Le Maire déplore le manque de volonté de la part des autres élus de l'opposition à travailler un minimum ensemble sur le développement de la Commune.

### TRAVAUX :

- Cimetière : Le piquetage des murs extérieurs est réalisé. Un contrôle par huissier procédera à un état des lieux et des caveaux en cas de dégradation. Des photos ont été prises. Les propriétaires des caveaux ont été prévenus par courrier.

- Stade municipal : Le montant des travaux annoncés à la précédente réunion était de 126 354 € HT. Il a été réajusté par le Cabinet d'architecte à 130 800.63 € HT, soit 156 960.35 € TTC. Un muret sur le côté du vestiaire, le parking et des châssis de fenêtres de l'ancien vestiaire sont en option pour 28 545 € HT.

Une subvention au titre du Soutien à l'Investissement Public Local (SIPL) pourrait être cumulée avec la DETR si la commune rentre dans le cadre de ce financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

- Columbarium : Le nouveau columbarium a été implanté, le terrassement est fait et la dalle béton réalisée. Il sera installé sous 15 jours.
- Foyer rural : Les travaux de remise aux normes de sécurité et d'accessibilité vont débiter fin juin : les ordres de services ont été signés et envoyés aux entreprises.
- Assainissement : Une réunion est prévue le 03 juin avec le cabinet d'études et les entreprises pour lancer les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche.
- De nombreux problèmes d'inondations ont été signalés ce week-end lors des violents orages, en raison d'une mauvaise évacuation des eaux pluviales. Un programme de résorption aux endroits impactés pourrait être envisagé pour l'an prochain.

#### **VOIRIE :**

Le tableau provisoire de voirie communale a été remis à jour par le cabinet Geo-Conception pour le compte de Manzat-Communauté suite au transfert de voirie à l'EPCI. La longueur totale passerait de 27 336 mètres linéaires à 41 890 mètres linéaires. Il reste à finaliser le document.

Ces nouvelles données de voirie communale seront envoyées en Sous-Préfecture pour revoir la Dotation Globale de Fonctionnement sur ce critère.

Accord est donné avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

#### **AFFAIRES FONCIERES :**

DIA : - Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- parcelle BC 438 vendue par les Consorts CLEMENT au profit de Mme Yannick ASTIER. d'une superficie de 1 107 m<sup>2</sup> comportant une habitation pour un prix de vente de 85 000 €.
- parcelles AP 349 – 482 vendues par Mme LOPEZ Cindy et M. THOMASSET Cédric au profit de M. Claude MUSTIER, d'une superficie de 1 813 m<sup>2</sup> comportant une habitation pour un prix de vente de 140 000 €.

Bâtiment Perol : Le Maire rappelle qu'une promesse de vente a été signée pour le bâtiment Perol à Comps au prix de 25 000 €. En raison de difficultés financières, l'acquéreur a sollicité un report de la vente. Le Conseil Municipal a accepté un report en juin/juillet 2016.

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, accepte de signer un avenant au compromis de vente du 20 janvier 2016 acceptant d'un commun accord de proroger la date butoir de signature de l'acte authentique au 15 juillet 2016. Toutefois si l'acquéreur ne dispose toujours pas des fonds à cette date il s'engage à dédommager le vendeur de la clause pénale prévue au compromis soit 2 500 € et l'agence du montant de ses honoraires soit 3 000 €.

AMTA : Le Maire rappelle l'acquisition par la SARL AMTA de l'atelier-relais pris en crédit-bail le 1<sup>er</sup> janvier 1996 pour 20 ans. Afin de terminer la transaction, un diagnostic amiante doit être établi par le propriétaire. Le Cabinet COQUET GARSON propose un devis d'un montant de 380 €. Le Conseil Municipal avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

#### **CAMPING :**

Tarifs et installations : Le délégataire a informé le Maire qu'il augmentait la grille tarifaire 2016 du camping en raison des investissements de 123 000 € qu'il a produit. Le Maire lit les nouveaux tarifs à l'assemblée.

Le compte de résultat du camping pour l'année 2015 est arrêté à 39 790 €.

Le délégataire demande l'autorisation d'installer une estrade démontable près de l'accueil à ses frais et le déplacement de la cuisine dans le studio du camping. Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, décide d'approuver la nouvelle grille tarifaire du Camping du Viaduc des Fades pour la saison 2016, d'autoriser le délégataire à installer une estrade démontable à ses frais et de solliciter l'avis d'un juriste concernant le déplacement du matériel de cuisine afin de prendre une décision au prochain conseil.

Réfection de la toiture du camping : La toiture de l'ancien accueil du camping municipal et celle des sanitaires bas sont en mauvais état et doivent être remplacées. Auparavant, il est nécessaire de demander à un cabinet spécialisé d'effectuer un diagnostic amiante avant travaux de ces bâtiments recouverts de tôles en fibrociment. Un diagnostic avait été réalisé dans les années 2007 mais aucune trace du rapport en mairie.

Une consultation d'entreprises spécialisées sera lancée pour établir un diagnostic avant travaux et une seconde consultation afin de programmer des travaux avec plan de retrait amiante par une entreprise agréée pour ce type d'opération.

Le Conseil Municipal donne son accord avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Le Maire informe l'assemblée que l'émission « Bienvenue au camping » est diffusée cette semaine sur TF1. C'est pour la commune une promotion nationale et gratuite. Le journal La Montagne a également fait paraître un article sur l'émission. Une erreur s'est glissée sur la propriété du camping qui est en DSP et qui sera rectifiée sur un prochain article.

#### **INTERCOMMUNALITE :**

- Fusion des intercommunalités : Une réunion est prévue le 09 juin avec les maires des communes adhérant à la nouvelle communauté ainsi que le 04 juillet avec l'ensemble des conseillers communautaires.

Le Conseil municipal prendra sa décision lors de la prochaine réunion.

- Croix-Mallet 2 : Manzat-Communauté a donné son accord pour l'acquisition de 2 des 4 bâtiments par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF. Le Conseil Municipal, donne un avis favorable à cette opération avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

- Nouvel EHPAD : Les organismes de tutelle ont été consultés sur le projet : le Conseil Départemental a répondu favorablement. L'ARS doit donner sa réponse.

L'appel d'offres pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours, sur les 7 offres reçues 3 ont été retenues pour discussion.

Quant au terrain d'implantation, Manzat-Communauté semble privilégier celui près de l'école maternelle. Le Service des Domaines sera consulté pour en évaluer la valeur. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour ce terrain avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

- Bons alimentaires : Le CIAS de Manzat-Communauté prendra en charge désormais les bons alimentaires pour les familles défavorisées pour un montant de 80 €. La gratuité de la cantine pour les enfants de ces familles est également évoquée.

- Schéma de mutualisation : présenté au précédent conseil municipal, il est approuvé sur le principe avec les réserves émises avec 14 voix pour et 1 abstention de M. De Jésus, 4 autres abstentions de Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves, M. Berthier ne participant pas au vote.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Contrat Auvergne Plus : l'enveloppe sera remise aux communautés.

- Zones blanches : Mme Isabelle Mège informe l'assemblée que suite à l'appel à projet au niveau national pour la résorption des zones blanches non couvertes en téléphonie mobile, elle s'est rendue sur les zones concernées avec le Conseil Départemental et Manzat-Communauté afin de faire des essais, notamment au Pont-du-Bouchet, Les Fades, Sagnes et l'ensemble des villages afin de cartographier la couverture réelle .... Un argumentaire concernant les zones touristiques en accord avec le SIRB sera adressé au Conseil Départemental pour dépôt d'un projet. M. De Jésus s'interroge sur la participation des opérateurs téléphoniques. Pour qu'une zone soit définie comme « blanche », il faut qu'aucun opérateur ne diffuse du signal à l'endroit concerné.

- Cérémonies pour les commémorations du centenaire de la bataille de Verdun le 29 mai, avec exposition au foyer rural et film à La Viouze.

- Randonnée de l'association Voir et savoir le 18 juin.

- Fête des écoles le 24 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

Les Elus de la Liste de Gauche  
du Conseil Municipal des Ancizes-Comps

### COMMUNIQUÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Nous avons été conscients, nous mêmes ne prétendant pas être des élus infallibles, que la prise de connaissance du fonctionnement municipal et des obligations de l'exercice public, par la nouvelle équipe, pouvait demander quelques temps.

La situation, après deux ans de pratique, ne s'est pas améliorée.

Notre intention n'est pas de nuire au Conseil Municipal, mais nous souhaitons désormais, non seulement exercer notre vigilance, mais trouver les moyens d'une alerte qui ne serait pas considérée comme une critique négative de principe ou de dénigrement.

A ce jour, l'accumulation des dysfonctionnements dans l'approche et le traitement des dossiers, parfois à la limite du légal, nous amène à considérer que notre position et notre responsabilité d'élus ne peuvent être garanties, ni par un vote amiable d'apaisement sur des dossiers anodins qui peuvent évoluer à notre insu après le Conseil Municipal, ni par une abstention ou un vote contraire.

Elles ne peuvent être garanties dans la mesure où la simple connaissance de ces travers, même éventuellement et partiellement corrigés par nos interventions en réunions, peut apparaître et apparaît aux yeux de la population, comme un acte solidaire, voire complice.

Nous vous informons donc par ce communiqué, maintenir notre participation aux débats du Conseil Municipal lorsqu'ils seront clairement initiés, mais ne plus participer aux votes, mêmes très ordinaires.

Nous nous réservons le droit et le devoir de pratiquer notre vote pour tout projet, qui de façon évidente ne respecterait pas, à notre avis, le sens légal et les intérêts de la Commune.

Jacqueline LONCHAMBON  
Yannick BERTHIER  
Laurence ALVES  
Pascal ESTIER